Marielle Rispail

LANGUE DES ÉLITES ET LANGUE POPULAIRE

Dans une émission diffusée en février 2023 sur FranceInfo, un chercheur faisait remarquer qu'Élisabeth Borne, Première ministre, émaillait ses prises de parole de « il faut » et « on va ». Et il ajoutait, plaisantin : « On a envie de lui dire : pourquoi vous n'y avez pas pensé avant ? » Comment expliquer cette entrée en matière pour un article intitulé « Langue des élites et langue populaire » ? Ces formes linguistiques formeraient-elles avec d'autres un langage à part des « élites » ? On peut aussi se demander comment lire le parti pris du « et » coordonnant (ou opposant ?) « élites » et « populaire », autrement dit « élites » (au pluriel) et « peuple(s) ». Singulier ? Pluriel ? La forme adjectivale nous interdit de trancher.

Devant la formulation du titre[1], nous choisissons d'étaler, comme on étale son jeu de cartes, l'éventail de questions qu'il nous suggère. L'exposer dans un ordre plus panoramique qu'argumentatif nous servira à définir peu à peu le point de vue sociolinguistique qui est le nôtre et nous amènera, au fil du texte, à rencontrer et éclairer quelques notions clés de la science de référence. On aura compris qu'il s'agit moins pour nous de traiter une question posée que d'explorer l'espace de réflexion qu'elle ouvre.

Nous allons montrer dans un premier temps en quoi chaque mot choisi porte avec lui des sens « harmoniques », comme on dirait en musique, que le regard scientifique se doit d'expliciter. Puis nous verrons qu'« une » langue peut difficilement être autre chose qu'une variété de langages ou

1. Qui nous a été suggéré par les coordinateurs de ce numéro de *Pouvoirs* ; nous les en remercions. Merci aussi à Louis-Jean Calvet, qui nous a mise sur la voie de ce texte et en a guidé les premiers pas.

de « pratiques langagières », parmi lesquelles celles des élites et du peuple ne sont que des exemples, avant de nous interroger sur le jeu politique qui peut avoir intérêt ou pas à souligner et faire vivre cette diversité.

De la nécessité de bien nommer

Un français ou des français ?

Questionner les mots, et leurs rapports entre eux, dans leurs oppositions, leurs conflits ou leur complémentarité, est un préalable. De cette confrontation peut naître la remise en question des catégories et catégorisations, souvent implicites, qui régissent ces rapports. L'apparente dichotomie induite par le « et » du titre est-elle pertinente ou destinée à être bousculée ? En d'autres termes, dans un numéro consacré à « la langue française », on peut croire que le « la » du numéro entre en contradiction avec le « et » de l'article, qui catégoriserait des « pans » ou « plans » de cette langue nommée au singulier. Au-delà de ces prémisses se profile l'enjeu essentiel de savoir ce qu'induit l'une ou l'autre position, sur les plans linguistique, social et politique. Déplions la double question qui nous interpelle :

– y a-t-il deux versants de la langue utilisée en société, à savoir une « langue des élites », autrement dit de ceux qui tiennent les rênes du pouvoir, qu'il soit politique, religieux, économique, symbolique, culturel ou autre ? Et une « langue populaire » qui contiendrait toutes les autres formes de langues de celles et ceux qui « subissent » le pouvoir ? Ou du moins qui ne se servent pas de la langue pour asseoir leur pouvoir ?

– Ou ces deux versants ne sont-ils que les extrêmes d'un continuum entre lesquels on pourrait situer toutes les utilisations collectives et particulières de la langue et du langage en général ?

Bref, sommes-nous devant une équation à deux ou plusieurs termes ?

Avançons encore pour nous demander de qui la langue dite française est réellement la langue. Dire français ne veut pas dire français de France, et cela ne va pas sans tensions. Le cas de la série québécoise *La Nuit où Laurier Gaudreault s'est réveillé* (2022), qu'on a voulu sous-titrer pour sa sortie en France sur Canal +, au motif que les Français (sous-entendu les « vrais » francophones) ne comprendraient pas leur langue quand elle est parlée outre-Atlantique, a ému son réalisateur, Xavier Dolan, ainsi que la presse québécoise, qui a dénoncé une négation de la francophonie et, je cite, « une insulte au français parlé au Québec ».

Variétés, variations et pratiques langagières

La sociolinguistique propose plusieurs concepts pour sortir des impasses ci-dessus. La première – pardon aux non-spécialistes pour notre jargon – concerne la différence entre « variété » et « variation ». On appelle variation les formes différentes que prend une langue entre ses divers locuteurs, sachant que le terme consiste à maintenir l'idée d'une langue unique dans sa diversité, unicité qui est garantie par l'intercompréhension entre les variations précitées. Le terme de variété désigne la fixation de variations pour des communautés particulières qui s'y reconnaîtraient et les investiraient d'une valeur identitaire. Mais Françoise Gadet note, à propos de la notion de « variété langagière », que les locuteurs « ne nomment guère ce qui fait leur quotidien langagier, et encore moins sans doute le quotidien des autres : ainsi, "français populaire" ne fait sens pour aucun locuteur, qu'il en use ou non[2] ».

Par ailleurs, et vu les ambiguïtés qu'elle soulève, on a aussi proposé de substituer à la notion de langue celle de pratiques langagières, pour déplacer le projecteur vers les utilisateurs plus que sur le médium utilisé entre eux. Loin de toute analyse formelle, cette notion met l'accent sur les circonstances de l'utilisation du langage : qui l'utilise, avec qui, pour quoi et comment, le tirant vers le paradigme d'une activité sociale à part entière, moment où on échange et agit ensemble, avec ou contre l'autre. Josiane Boutet souligne la dimension sociale de toute activité linguistique, qu'elle soit de réception, de production ou d'interaction[3]. La notion, dit-elle, permet de distinguer entre la « langue », ainsi que va le confirmer la fin de ce texte, comme « artefact » construit et « nécessaire à l'établissement des États-nations », et la réalité empirique de ce qu'en font les locuteurs, « dans la matérialité des situations et interactions sociales ».

Les pratiques langagières mettent entre autres l'accent sur les rapports de force sociaux, déterminant des dominants et des dominés, à qui le système de domination impose droits et obligations, voire interdictions, sur le plan du langage (interdiction de parler, obligation de répondre, utilisation d'un certain langage, bannissement de certains termes, etc.). Boutet insiste : « Les sociétés, les institutions organisent et règlent les pratiques langagières, en imposant où l'on parle et où l'on ne parle pas, qui parle et ne parle pas, comment on parle, selon quels formats ou quelles langues. » Mais les pratiques langagières sont aussi agissantes :

2. « La signification sociale de la variation », *Romanistisches Jahrbuch*, vol. 54, n° 1, 2008, p. 101.

3. Josiane Boutet et James Costa (dir.), *Dictionnaire de la sociolinguistique*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2021, art. « Pratique langagière ».

« elles sont à la fois déterminées par les situations sociales et agissantes sur elles, elles ont un pouvoir de transformation du monde, ce sont des praxis ».

Ces avancées théoriques nous font traiter de préjugé l'idée selon laquelle il existerait une langue française unique capable de servir de norme et à laquelle pourrait être rapportée une diversité d'existences périphériques. Car, comme toute langue, la langue française est éminemment diverse et n'existe pas en dehors de ses usages. Alors, où est « la » langue française, sinon dans des représentations et des constructions de pouvoirs ?

Pour révéler les phénomènes de construction d'un pouvoir dans et par des usages linguistiques variés, mais dans un autre contexte, celui des Antilles du XVIIIe siècle, Raphaël Confiant décrit avec brio la circulation langagière entre diverses catégories sociales de la Guadeloupe dans *Grand café Martinique*[4]. Des Blancs qui arrivent avec leur « français de France », ou leur patois et leur accent vendéen ou normand, aux hobereaux créoles appelés aussi « Grands-Blancs », ces « Blancs békés » nés sur les îles, à l'aise pour donner des ordres dans les formes créolisantes utilisées par leurs domestiques[5], en passant par les « Nègres » redoutés parce qu'ils connaissent « malédictions et invocations » magiques, un arc-en-ciel de pratiques langagières fines ordonne la société décrite. La transgression d'une pratique à l'autre y est aussi de mise et permet la communication entre des couches sociales qui, sans elle, seraient étanches. Ainsi, on apprend que la « vieille nounou avait acquis une maîtrise tout à fait remarquable du français », alors que sa maîtresse « manie [le langage] des Nègres avec une facilité qui ne cessa jamais d'interloquer [son mari] lorsqu'elle baillait ses ordres aux servantes et aux jardiniers ». Quant audit mari arrivé de Dieppe, il « s'essaie maladroitement au créole », ce qui fait rire de lui son épouse et la nounou, complices quelques instants, et note que, « hormis dans les circonstances officielles, maîtres et maîtresses préféraient user du langage créole, tout en affectant de le mépriser, que du français ». Enfin, pour compléter le tableau, l'auteur s'attarde sur la cour du roi en Île-de-France où les « Amériquains » font fureur avec leur accent créole « qui efface les "r" » au point que cela devient une mode « pour les petits marquis et marquises » de s'appeler drôlement les « inc'oyables » et les « me'veilleuses »[6].

4. Paris, Gallimard, 2021.
5. Voir, *infra*, Georges Daniel Véronique, « Langue française et créolisation », p. 69-77.
6. Raphaël Confiant, *Grand café Martinique*, *op. cit.*, p. 132 et 128, p. 130 et 137, et p. 93.

On voit combien on est loin, en se plaçant du côté des pratiques langagières sociales dans leur complexité, de la dichotomie simpliste élites/peuple, voire français/non-français.

Peuple et élites ?

Mais restons un instant encore sur l'hypothèse d'une langue scindée en deux, entre ceux qui (se ?) sont choisis pour leur « qualité » et ceux envers qui s'exercerait cette qualité[7]. Les deux catégories s'opposent-elles ? Non, sans doute. En effet, les deux sens dénotés d'« élite » sont « minorité » et « qualité ». Et les dictionnaires cités sur le Net opposent « élite » à « foule », pour le premier sens dénoté, et à « menu fretin » ou « bas-fond », pour le second. « Peuple » ne figure pas dans les antonymes[8], ce qui explique en partie l'inconfort de notre exposé, mais aussi sa dynamique.

« Langue populaire », langue du peuple ?

À défaut d'en décrire avec certitude l'aspect formel, nous pouvons aborder la « langue populaire » par certaines des situations où elle apparaît[9], d'où l'utilité des « pratiques langagières ». Commençons par la situation scolaire.

Élisabeth Bautier évoque une séance de sciences à l'école primaire[10]. Face à une consigne très ouverte énoncée par l'enseignante : « Aujourd'hui on va parler de l'eau, de comment on trouve l'eau », deux élèves de CE2 produisent deux énoncés contrastés. La première : « Elle [l'eau] a trois formes / elle a l'eau gazeuse / l'eau normale et l'eau en glace » ; et la seconde : « Moi des fois je bois de l'eau chez moi / Je sens que le goût il vient de la piscine ». Bautier commente : « Ces différentes façons d'être des élèves […] peuvent être corrélées à des socialisations langagières, elles aussi différentes. » Elle confirme la forte présence, en se basant sur le second énoncé, chez les élèves en difficulté, de milieux populaires en particulier, de l'usage du langage qui relève de

7. Le mot « élite » vient de « choisir » dans le sens de « sortir du lot » (grâce à quoi ? grâce à qui ?) et signifie : qui est « hors du commun, éminent, supérieur », « ce qu'il y a de meilleur dans un ensemble composé d'êtres ou de choses », puis « groupe minoritaire de personnes ayant, dans une société, une place éminente due à certaines qualités valorisées socialement » (LeRobert.com et Larousse.fr).

8. La sociologue Isabelle Clair oppose, elle, « milieux populaires » et « milieux bourgeois » (entretien sur France Inter, 3 avril 2023).

9. Notre collègue Michelle Auzanneau préfère parler de « langue ordinaire ».

10. « Mobilisations de soi, exigences langagières scolaires et processus de différenciation », *Langage et société*, n° 111, 2005, p. 51-71.

« la seule immédiateté du dire dans la connivence avec l'autre », alors que le premier extrait se caractériserait « par des usages du langage plus cognitifs et élaboratifs ». On peut mettre en doute le fait que ces élèves parlent *stricto sensu* la même langue, quand les mots réfèrent à des signifiés si différents.

L'essentielle notion de représentations, avancée par Gadet, nous mène vers la fréquente assimilation peuple-jeunes-banlieue et la kyrielle de stéréotypes qui l'accompagne, bien qu'elle soit loin d'épuiser tout le champ sémantique de « populaire ». On dira prudemment que ce qui rend une langue « populaire » est le regard (ou l'oreille) qu'on porte sur elle : il s'agirait donc davantage d'un étiquetage que d'une réalité objective.

Même s'il n'y a pas affrontement, la situation des lieux de justice permet

de mesurer, car elle le met en scène, l'écart, souvent inconscient de part et d'autre, entre ce qui peut apparaître comme une langue « du peuple » et la langue d'un lieu où s'exerce un pouvoir, avec les « malentendus » au sens propre que peut générer cet écart. Lors du congrès du Réseau francophone de sociolinguistique organisé en décembre 2022, Patricia Reynier, au départ « éducatrice spécialisée auprès des mineurs délinquants et de leurs familles » mais intervenant en tant que directrice à la Protection judiciaire de la jeunesse – direction qui dépend du ministère de la Justice –, montre comment le langage du quotidien utilisé par les mineurs détenus, arrêtés ou déférés, est totalement étanche au langage attendu dans un palais de justice. Elle tente de « faire un pont », médiation ou traduction, entre ces deux espaces disjoints pour qu'un semblant de communication soit possible : pour que les juges comprennent les explications d'un jeune, et pour que le jeune en question comprenne les questions et décisions proférées à son égard. Pour rire sans rire, elle cite le cas d'un jeune homme qui, lors d'une entrevue avant procès, émaillait ses propos de « Nique ta mère » ; elle lui avait finalement demandé à brûle-pourpoint : « Mais qu'est-ce qu'elle t'a fait, ma mère ? », pour se rendre compte que le mineur en question ressassait cette formule sans la comprendre, et surtout sans la découper ni y reconnaître le mot « mère » – ce qui l'avait empli de confusion.

Dans le même ordre d'idées, une juge a raconté en février 2023, sur FranceInfo, devoir souvent traduire aux personnes en comparution immédiate une décision de justice, énoncée en termes pour elles incompréhensibles, telle cette « relaxe » qui avait laissé de marbre deux jeunes accusés, avant qu'elle la reformule en un « Vous êtes libérés » qui les avait fait bondir de joie.

Mais il serait trop facile d'assimiler langue populaire et langue simple[11], voire argotique. Voici un dernier exemple, sur ce qu'on a appelé, au début des années 1950, l'affaire Dominici[12]. Le « vieux Dominici », accusé d'avoir assassiné trois touristes anglais de passage en Provence, a été, dans un premier temps, condamné à mort[13]. Certains témoins du procès ont noté son quasi-silence pendant les audiences, faisant remarquer que Dominici, qui parlait provençal dans sa vie de tous les jours, n'avait sans doute pas ou du moins mal compris la majorité des accusations dont il était l'objet et des questions qui lui avaient été posées.

On ne peut donc taxer les langues populaires (on est bien obligé de les mettre au pluriel) de langues pauvres ou appauvries, ni les hiérarchiser, même si les détenteurs du pouvoir ont un discours appauvrissant sur ces variétés, non pas pour les dévaloriser mais pour en dévaloriser les usagers. On sort alors de la linguistique pour entrer en politique.

De son côté, Michelle Auzanneau a consacré une partie de ses recherches à déconstruire la dévalorisation dont les langues populaires sont l'objet. Elle démonte le mythe que promeuvent grand public, médias et institutions, y compris scientifiques, celui d'une « différenciation linguistique qui exprimerait la fracture sociale entre deux mondes, celui de la banlieue et celui de la société dominante ». Citant un article du *Figaro* paru en 1996, elle fustige le ton paternaliste de certains journalistes qui, sous prétexte de décrire « l'enfermement linguistique des jeunes locuteurs », mettent surtout en avant leur soi-disant « incompétence dans d'autres formes de français », les renvoyant à leurs « ghettos linguistiques » où une « langue-prison » serait « forgée dans l'exclusion et le repli communautaire » et ne pourrait mener qu'à « la précarité » et à « l'échec »[14]. Parallèlement, la chercheuse s'est attachée à décrire les « parlers jeunes » sous l'angle de la souplesse et la variabilité ou de leur volontaire charge identitaire[15]. Calvet avait pour sa part déclaré, en juin 2008 dans un entretien à *Télérama*, que la « langue des quartiers est une langue choisie », elle « envoie des signes. Elle dit : on existe, puisqu'on produit cette langue qui s'impose avec

11. Michelle Auzanneau a décrit, avec Caroline Juillard, quelques traits saillants de ce « parler ». Cf. « Aperçu théorique et méthodologique sur la variation langagière de jeunes en banlieue parisienne », *in* Rada Tirvassen (dir.), *Langages de jeunes, plurilinguisme et urbanisation*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 27-41.

12. Cf. Louis-Jean Calvet, *Pour en finir avec la sociolinguistique*, Limoges, Lambert-Lucas, à paraître.

13. Avant d'être gracié en 1960 par le général de Gaulle.

14. « "La langue des cités" ? Contribution pour la libération d'un mythe », *Adolescence*, vol. 27, n° 4, 2009, p. 873-874.

15. Cf. *Dictionnaire de la sociolinguistique*, *op. cit.*, art. « Parlers jeunes ».

force ». Auzanneau en décèle les richesses et la créativité, qui dépassent largement le stéréotype de l'entre-soi et débordent des quartiers vers la chanson, et le rap en particulier.

La langue est vivante, ses utilisateurs sont créatifs, en France et ailleurs. Le français d'Algérie, par exemple, crée régulièrement des perles linguistiques à répertorier : tel ce verbe « vendredire », inventé pendant le Hirak, à partir de 2019, pour signaler qu'on descend dans la rue le vendredi, jour traditionnellement férié et de prière.

La langue devient alors discours et affirmation de soi, voire du groupe auquel on appartient. L'historien Pierre Rosanvallon, professeur émérite au Collège de France, s'inscrit dans cette voie : « Ce que disaient les "gilets jaunes" : vous ne voyez pas les réalités du travail. Vous ne les comprenez pas[16]. » Il ajoute que l'impasse politique dans laquelle s'est engoncé le mouvement vient en partie de « discours étanches et qui ne se [comprenaient] pas » : « Être reconnu, c'est déjà exister différemment. » Son analyse vient bousculer l'idée selon laquelle une certaine langue populaire échapperait à ses locuteurs, et met au contraire en valeur les choix posés par son emploi. Dire, c'est être. Et c'est parfois être face à l'autre.

La langue des élites

Qui est l'élite ? Le mot évoque étymologiquement une opposition entre un petit nombre, des « *happy few* », et une base plus nombreuse, dominée ou pas. Ce serait une erreur de réduire la « langue des élites » à la langue des politiques tant on peut citer d'instances d'élitisme et de pouvoir : les Églises, les spécialistes de tous poils, les savants, les artistes, les militaires, les institutions, les médecins – tout milieu plus ou moins fermé dont la spécialité génère un langage commun, plus ou moins partageable. Quoi qu'il en soit, leur pouvoir viendrait alors de la rareté de certaines formules verbales employées, comme celui de leurs locuteurs viendrait de leur minorité dans la société.

Un même mécanisme se répète : d'une différence constatée (« L'autre ne parle pas comme moi ») à la hiérarchisation (« Ma langue est la meilleure »), le pas est vite franchi, comme le linguiste Michel Launey le démontre dans *La République et les langues*[17]. Il serait du coup fastidieux mais surtout naïf de prétendre décrire la « langue des élites » en termes linguistiques : telle forme de syntaxe, d'intonation, d'accent, tels choix morphologiques ou lexicaux, etc. On l'a dit, c'est plutôt en termes de « représentations » et

16. Entretien sur France Inter, 11 février 2023.
17. Paris, Raisons d'agir, 2023.

de « pratiques » qu'on peut l'approcher, donc de rouages, pour répondre à la question de savoir qui se sent autorisé, et quand et où, à partir de quel trajet personnel, à doter sa langue et sa façon de parler ou d'écrire de pouvoir et d'autorité.

Utiliser à dessein et de façon manipulatrice cette langue non quotidienne revient à pervertir la « communication » sociale par des éléments non compréhensibles. On en arrive dans le pire des cas à la « langue de bois » dont Louis-Jean Calvet a fait ses gorges chaudes dans l'entretien précédemment cité. Pierre Rosanvallon enfonce le clou : « La langue de bois, c'est quand votre langage est tellement général qu'il ne parle plus, qu'il semble glisser sur les réalités que vous vivez[18] », le « vous » étant bien sûr le « *not happy few* », celui à qui on ne donne pas le droit d'accéder au message reçu, par « éloignement constitutif », vite traduit en « incapacité ». Aucune langue sociale ne semble avoir pour vocation de rassembler et de mettre au même niveau, toutes semblent au contraire séparer et hiérarchiser, voire mettre en conflit ou désarmer. Mais, paradoxalement, les systèmes de pouvoir peuvent se renverser du jour au lendemain, comme les systèmes linguistiques qui les sous-tendent peuvent s'inverser ou s'effondrer – les aléas de l'histoire sont là pour le démontrer[19].

C'est le rapport entre langues et pouvoirs qui pose ici question. Langue des privilégiés, voire des privilèges – statut préférentiel accordé à certains –, langue qu'on pourrait prétendument apprendre ou inculquer à qui voudrait accéder audit statut. Quoi qu'il en soit, si l'atout des puissants est leur plurilinguisme, comme le signale Louis-Jean Calvet[20], le pouvoir pourrait consister à savoir circuler entre les pratiques langagières au gré des circonstances : « Nous sommes tous "plurilingues" : l'important est de pouvoir choisir notre langue en fonction des circonstances. » L'hypothèse avancée est que la « supériorité » linguistique reposerait moins sur la possession de telle ou telle variété du français, qu'on peut appeler « langue », que dans la capacité de passer de l'une à l'autre. Nous soutenons l'idée que c'est dans ce plurilinguisme maîtrisé, sorte de fluidité linguistique qui implique la faculté de décider de notre façon de parler ou d'écrire, que s'ancre toute forme de pouvoir.

---

18. Entretien cité.

19. Les systèmes linguistiques des anciens empires coloniaux en fourniraient de beaux exemples. Celui de l'Algérie depuis son indépendance, par exemple.

20. « En fait les hommes politiques sont plurilingues : ils parlent le français, mais aussi la langue de bois, la langue de pute et la langue de vipère, sans oublier le "politiquement correct", qui consiste à changer les mots au lieu de s'attaquer aux choses » (entretien cité).

Alors, qui peut enseigner à « passer » d'une telle langue à une autre ? L'école peut-être ?

La langue de l'école

On appelle pratiques sociales de référence des formes linguistiques et façons de parler reconnues de manière positive par la société et valorisant celles et ceux qui les adoptent. Ces pratiques servent de « modèles » ou de laissez-passer pour progresser scolairement et socialement, et se heurtent souvent à celles que connaît un locuteur dans son entourage immédiat.

Gadet évoque « le standard, voire le purisme, auquel tout usager s'est frotté par sa fréquentation de l'école[21] ». On voit apparaître ici un troisième terme qui vient se glisser entre « langue des élites » et « langue populaire », et qui serait une éventuelle « langue standard ». Variété à part entière, pas plus valable ni légitime que d'autres, elle est simplement, comme le répète Philippe Blanchet, la variation qui est valorisée par la société et dont la connaissance va permettre de s'y insérer ou pas – et à partir de là baptisée norme[22]. Cette pratique langagière standard (qualificatif éminemment trompeur puisqu'elle n'est en réalité la langue de personne), faite d'un respect minimal des règles de vocabulaire et syntaxe exposées dans les « grammaires », où images et exclamations doivent avoir une part minimale ainsi que les affects qui peuvent les suggérer, donne l'illusion d'une transparence qui serait partagée par toutes et tous. Langue étrangère à apprendre pour beaucoup, elle est pourtant le premier indice de (dé)socialisation pour nombre de jeunes qui deviendront des « personnes en difficulté ». Son affirmation rejoint les études d'Auzanneau sur un « mythe d'universalisme » d'une langue « pour tous », belle et bonne parce que « pure », cela va sans dire, à laquelle échapperaient les langues de proximité, sous-langues au sens propre.

En la diffusant sans distance, l'école crée, avec la meilleure bonne volonté du monde, de l'insécurité linguistique[23]. C'est le plus souvent à l'école que l'enfant se rend compte du hiatus entre sa « parlure » familiale et celle de l'école, qui fait accéder au savoir et semble nourrir le quotidien des adultes qui l'entourent ayant quelque autorité : responsables municipaux,

21. « Le locuteur comme champ de bataille », document de travail, IUF, 12 mai 2006 (disponible sur sites. Unice.fr).

22. Cf., par exemple, *Discriminations : combattre la glottophobie*, Paris, Textuel, 2016, chap. 6 particulièrement.

23. Notion vulgarisée à la fin des années 1970 en France par une équipe de chercheurs tourangeaux. Cf. Nicole Gueunier, Émile Genouvrier et Abdelhamid Khomsi, *Les Français devant la norme : contribution à une étude de la norme du français parlé*, Paris, Champion, 1978.

maîtres d'école, locuteurs dans les médias, personnes dont on écoute les discours, etc. Ce qu'on appelle la « langue de l'école » devient alors une manière de parler et de manier le langage à apprivoiser, sous peine d'être exclus de sa giration. Mais, à acquérir la langue de l'école, on apprend aussi à mépriser, voire à rejeter sa propre langue familiale ou de proximité. A-t-on affaire à une transmission ou une transgression ? Nous allons y revenir.

Le jeu politique derrière les pratiques langagières

On aura compris que notre intention n'était pas de décrire l'une ou l'autre forme de langue des élites ou d'autres acteurs sociaux, dans leurs aspects linguistiques – tâche par nature vouée à l'échec. Il nous appartient plutôt d'en observer l'utilisation sociale, en termes d'espaces, autrement dit en quoi la croyance en ces « langues » ou « couches linguistiques » renforce les rapports de force établis, en discriminant certaines catégories de population.

Le soi-disant « commun », au singulier, que Durkheim appelait de ses vœux se décline en versions plurielles et particulières qui n'ont pas, politiquement et symboliquement, le même poids social. « Vous êtes relaxés » et « Vous êtes libérés » ne sont pas synonymes. Se sentir exclu, perdre pied au sens propre du terme, par des mots qu'on ne comprend pas, utilisés sciemment ou pas, c'est prendre conscience d'un espace, qui peut être fracture, frontière ou rassemblement.

Nous nous demandions en début de texte s'il y avait lieu de mettre face à face deux langues qui s'affronteraient – voire plusieurs. Il va de soi que le linguistique n'était pas le seul enjeu de ce questionnement, la véritable question pour nous étant « qui a à y gagner et quoi ? » puisque les diverses formes de langues s'imbriquent dans des enjeux de pouvoir, eux-mêmes imbriqués dans la complexité sociale et ses non-dualités, qui marquent l'humain et les sciences humaines où nous nous situons.

La notion de transgression nous intéresse, à ce point de notre réflexion. En effet, les mondes linguistiques tant bien que mal définis plus haut s'entrechoquent sans arrêt, avec des effets plus ou moins inattendus. Si le trop célèbre « Casse-toi, pauv' con »[24] a choqué les esprits, c'est

24. Proféré par Nicolas Sarkozy, alors président de la République, en visite en février 2008 au Salon de l'agriculture.

moins en raison de la forme familière adoptée, qui aurait pu être bien acceptée, qu'en raison de l'insulte proférée. Insulter est un écart dans la représentation que le public a de la façon de parler ou du « devoir parler » d'un président : retenue, mesure, acceptabilité, modèle possible, sont les composantes de cette représentation. L'écart est malvenu, on l'a compris. Et c'est pourtant cet écart qu'on juge recevable et même qu'on exige de celui dont le langage familier contient impulsivité ou formules à l'emporte-pièce et qui doit se faire admettre et écouter dans un milieu autre que le sien. On voit que le même phénomène, ou déplacement linguistique, selon qu'il est avancé dans un sens ou dans l'autre, suppose acceptation ou refus social. Dans l'imaginaire linguistique commun, les membres des « élites » doivent rester à leur place linguistique, dans leur espace linguistique, où les membres du « peuple » sont éventuellement invités à les rejoindre s'ils le peuvent.

La transgression linguistique qui a pour but de (se) faire passer pour « un autre », d'adopter un vêtement langagier altéré (dans son sens étymologique), est délicate à manier : car l'espace linguistique qu'on partage avec des pairs protège le groupe. Une bande dessinée du début des années 1980 illustre la portée des risques pris en cas de transgression[25]. Un jeune chercheur à lunettes et foulard noué sous veste ajustée s'avise d'aller dans un « quartier » pour y étudier le langage de ses habitants. Son discours mélange familiarités illusoires (« Vous vous gourez, les aminches ») et déclarations ratées de « paritude » (« Vous pouvez me fouiller, sur moi aucun argent ni carte de crédit. Je suis pauvre comme vous ! Je suis linguiste et ma spécialité, devinez quoi ? c'est l'AR-GOT ! »). Mal lui en prend car son invite à le fouiller sera prise au pied de la lettre (« Il nous autorise à le fouiller ! », « comme si on allait se gêner ! »), suivie de violences verbales (« Lacassade, laisse-moi te dire que tu es un CON ! ») et physiques. Transgression ratée.

La prise de conscience de ces mécanismes explique la manipulation dont ces (en)jeux linguistiques peuvent devenir l'objet. On a vu que, suivant les espaces sociaux utilisés (une cour de justice, un bas d'immeuble de banlieue, un établissement scolaire), les jeux de pouvoir sont disposés différemment et que les prises de pouvoir se montrent fluctuantes, voire fragiles. Qui avait le pouvoir dans tel lieu ne l'aura plus dans tel autre, qui en imposera par sa langue dans un lieu (le professeur d'université devant ses étudiants) sera en position basse dans un autre environnement (parmi les jeunes d'un quartier, chez eux). On ne peut donc

25. Cf. Frank et Golo, *Le Bonheur dans le crime*, Paris, Futuropolis, 1982, deuxième partie.

uniformément trancher des questions de langues, qui sont inévitablement des questions d'échanges et d'interactions, donc au minimum d'essai d'influence sur l'autre, si ce n'est de domination dans les cas extrêmes qui nous préoccupent.

Scientifiquement parlant, la notion de pratiques langagières nous permet de sortir de la dichotomie vicieuse « langue des uns »/« langue des autres », d'en souligner la dimension politique, et de répondre en partie à la question de savoir comment le langage, censé rapprocher et faire communiquer, peut séparer et se retourner contre ceux qui l'emploient. Domaine de haute surveillance de la vie sociale, les pratiques langagières sont l'indicateur de la manipulation par des totalitarismes, de la construction insidieuse d'un « prêt-à-penser » engendré par certains mots ou de l'utilisation qui en est faite (à l'instar de l'usage « délavé » du mot « réforme » de nos jours).

*

Sur le point de conclure, on peut remercier le caractère fécond du titre qui nous a été proposé. Même si nous n'adhérons pas à sa formulation mot à mot, ce sont les phénomènes sociaux l'ayant engendré qui nous inquiètent et nous intéressent (prises de pouvoir, manipulation, discrimination, dévalorisations sociales, etc.). Mais, en admettant que la différenciation en plusieurs « couches » de langues soit discutable, leur uniformisation serait-elle à mettre du côté des progrès ou pas ?

Alain Rey affirmait que « l'uniformisation [d'une] langue va souvent de pair avec la volonté unificatrice d'un pouvoir, les souverains ou autres chefs cherchant à damer le pion à des féodaux ou autres subordonnés jugés trop autonomes[26] ». Nous avons voulu inverser un point de vue commun et faire émerger une vision complexe des interactions entre langues et pouvoirs dans une société. Cette navigation dévoile, en lui donnant corps et action, ce en quoi consiste le regard sociolinguistique, à savoir se demander ce que les langues nous apprennent des sociétés dans lesquelles vivent celles et ceux qui les parlent.

26. Entretien à France Inter, 28 octobre 2016.

RÉSUMÉ

Ce texte bouscule à coups d'exemples la dichotomie langue des élites / langue populaire, en dépliant le feuilleté de questionnements que l'auteure y décèle. Par une mise en scène vivante pour mieux comprendre les concepts sociolinguistiques convoqués, il révèle les enjeux politiques qui se déploient sous les phénomènes linguistiques et sociaux.